

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Affaires scolaires - Subventions diverses

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € pour le secteur scolaire.

Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale sont des bénévoles partenaires de l'Education Nationale. Nommés par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) ; ces délégués sont attachés à une ou plusieurs écoles. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et la municipalité. Dans ce cadre, ils assistent aux conseils d'école. Les DDEN du secteur de Quimper sollicitent une subvention pour l'année 2021 afin de pouvoir assurer leurs missions avec efficacité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 200 €, au titre de l'année 2021, à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), pour son fonctionnement (imputation budgétaire: 6574 720 213).